

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 avril 2007
Français
Original : espagnol

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 66, 80 et 100 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

Droit des peuples à l'autodétermination

L'état de droit aux niveaux national et international

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 24 avril 2007, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la libération sous caution du terroriste Luis Posada Carriles, sur décision d'un tribunal des États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela estime que la mise en liberté de Luis Posada Carriles constitue la plus grave insulte qui puisse être faite à la justice et aux victimes du terrorisme.

Compte tenu de l'importance que revêt cette question, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie du communiqué officiel de la République bolivarienne du Venezuela en date du 22 avril 2007, appelant les gouvernements et les organismes multilatéraux à prendre des mesures énergiques pour que ceux qui favorisent la commission d'actes terroristes ou qui les commettent ne bénéficient pas de l'impunité et confirmant la requête en extradition immédiate de l'intéressé adressée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 66, 80 et 100 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Aura Mahuampí **Rodríguez de Ortiz**



Annexe à la lettre datée du 24 avril 2007 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué de la République bolivarienne du Venezuela, en date du 22 avril 2007 : la libération de Posada Carriles est la pire des insultes à la justice et aux victimes du terrorisme

La libération du terroriste Luis Posada Carriles est le résultat des manœuvres ourdies par le Gouvernement de George W. Bush pour le protéger et favoriser son impunité, elle constitue une insulte éhontée à la mémoire des victimes de l'explosion de l'avion de la compagnie Cubana de Aviacion, qui s'est produite en 1976.

Cet acte complice commis par le néfaste dirigeant des États-Unis vise à acheter le silence de Posada Carriles qui, pendant sa longue carrière de criminel, a été un agent de la CIA et un pion du clan Bush, comme le montrent les documents déclassifiés du Gouvernement américain, et, de ce fait, détient de précieux renseignements sur les activités criminelles menées contre les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.

Depuis les années 70, ce terroriste a commis d'innombrables forfaits en vue de persécuter, de torturer et d'assassiner des hommes et des femmes dans tous les recoins de notre continent, les crimes les plus notoires qui lui sont attribués étant, entre autres, l'explosion d'un avion cubain à la Barbade, la torture et l'assassinat de dirigeants de mouvements sociaux au Venezuela, le soutien apporté à des opérations terroristes menées en Amérique centrale et dirigées contre le Nicaragua et El Salvador, et des attentats à l'explosif visant à tuer des touristes à Cuba.

Diverses options légales s'offraient au Gouvernement nord-américain pour le mettre en détention et l'accuser de terrorisme, comme il a coutume de le faire lorsque cela lui convient, mais il a préféré le laisser en liberté. Il pouvait aussi le maintenir en détention pour cause d'immigration illégale ou, entre autres possibilités, l'appréhender en vue de l'extrader, faisant ainsi droit à la demande formulée par la République bolivarienne du Venezuela, conformément à l'accord conclu à cet égard entre le Venezuela et les États-Unis.

En le laissant en liberté, il est possible que l'on ait songé à continuer d'utiliser ses services pour s'en prendre aux dirigeants du continent. La remise en liberté d'un terroriste notoire est une décision qui illustre la politique de deux poids, deux mesures d'un gouvernement qui prétend lutter contre le terrorisme et avalise par sa conduite ces méthodes assassines.

Cette lamentable décision a été prise en cette journée historique du 19 avril, qui marque l'indépendance de l'Amérique latine. C'est la pire des insultes qui puisse être faite à la justice et aux victimes du terrorisme. Le souvenir des peuples d'Amérique latine hantera à tout jamais la conscience des terroristes et de l'un de leurs complices les plus actifs, l'actuel Président des États-Unis.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela appelle à la mobilisation de l'opinion publique internationale et des peuples du monde entier, et invite les gouvernements et les organismes multilatéraux à prendre des mesures énergiques pour que les terroristes et ceux qui les soutiennent ne demeurent pas impunis. Il confirme sa requête en extradition immédiate de ce dangereux criminel auprès du Gouvernement des États-Unis.